

Santé à voix haute # 44

La fabrique des politiques de santé

23 janvier 2022

- À qui profite le débat public sur la Grande sécu ?
- La natalité remonte et la mortalité baisse en 2021
- Les quatre axes de l'Europe de la santé
- La cartographie disparate des Groupements d'entraide mutuelle
- Cinq priorités pour refonder la santé publique (HCSP)
- La plateforme des données de santé retarde les échéances pour changer d'hébergement

À qui profite le débat autour de la Grande sécu ?

Le Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (HCAAM) vient de rendre public ses [4 scénarios « polaires » relatifs à l'articulation entre l'assurance maladie obligatoire \(la sécu\) et les complémentaires santé](#). Mais les assureurs et les mutuelles ont déjà donné de la voix pour s'opposer au scénario de Grande sécu.

[LIRE L'ARTICLE](#)

Augmentation de la natalité et baisse de la mortalité en 2021

Contrairement à de nombreux pays européens, la population de la France n'a pas diminué en 2020, mais a marqué un très fort ralentissement, du fait principalement de la crise sanitaire, avec moins de naissances, de migrations, et plus de décès.

En 2021, 738 000 bébés sont nés en France, soit 3 000 de plus qu'en 2020 : la chute du nombre de naissances en début d'année, neuf mois après le premier confinement du printemps 2020, a ensuite été compensée par une hausse. Par ailleurs, la mortalité a été moins élevée en 2021 qu'en 2020 (12 000 décès de moins). Au 1er janvier 2022, la France compte maintenant 67,8 millions d'habitants, la population ayant augmenté de 0,3 % au cours de l'année 2021. L'espérance de vie à la naissance s'établit à 85,4 ans pour les femmes et à 79,3 ans pour les hommes : en hausse par rapport à 2020, année où elle avait fortement baissé du fait de la pandémie, mais toujours en dessous du niveau de l'année 2019.

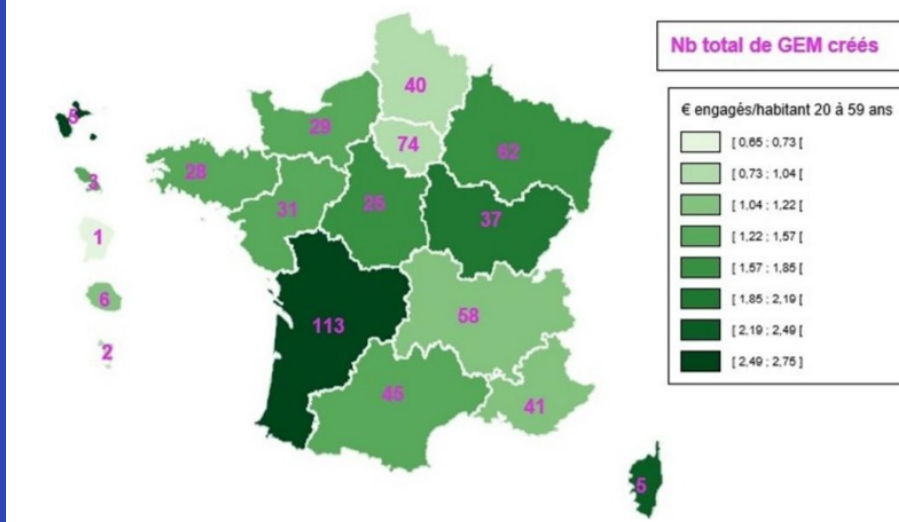
Source : [Insee, Bilan démographique 2021](#), « [L'évolution démographique récente de la France : la Covid-19 bouleverse la dynamique de la population française](#) ». Didier Breton, Nicolas Belliot, Magali Barbieri, et al. – Article de Population, Ined.

Les quatre axes de travail de l'Europe de la santé

On n'avait encore jamais eu un tel budget programmé sur la santé par l'Union Européenne, précise Yves Charpak sur twitter. La commission vient d'adopter le second EU4Health work programme. En 2022, le programme de travail met l'accent sur quatre types d'action : la préparation des crises, la prévention des maladies, les systèmes de santé, les ressources humaines et la santé numérique. Il faut également rappeler la mise en œuvre du plan de lutte contre le cancer ([Europe's beating Cancer plan](#)), et la [stratégie pharmaceutique pour l'Europe](#). Une autorité de préparation et de réaction en cas d'urgence sanitaire (HERA) a été instituée en tant que service de la Commission. Source : [E-news](#).

La cartographie disparate des GEM

Le nombre de GEM sur le territoire national



Les Groupements d'entraide mutuelle (GEM) s'apparentent à des dispositifs d'entraide entre pairs, autour d'un collectif de personnes concernées par des problématiques de santé ou des situations de handicap similaires. Les GEM ne délivrent ni soins ni prestations ; un animateur (professionnel salarié ou bénévole) est en appui pour la gestion quotidienne. En 2020, on dénombre 605 GEM sur l'ensemble du territoire national, chaque groupement étant fréquenté en moyenne par 189 personnes différentes dans l'année. L'année 2020 a vu l'apparition de GEM à destination de personnes avec autisme.

La Caisse nationale de solidarité et d'autonomie (CNSA) est leur principal contributeur (95 % de leurs ressources). Les GEM ont une subvention moyenne de 75 000 € par an, leurs moyens étant alloués par les ARS, mais également par les communes (soutien matériel et financier) et certains conseils départementaux. La cartographie du montant des aides, effectuée par la CNSA, montre une extrême diversité de l'implantation des GEM selon les régions.

Source : [CNSA – Rapport d'activité 2019-2020 des GEM](#)

Cinq priorités pour refonder la santé publique

Les professionnels du soin ont eu leur « Ségur de la santé », les professionnels de santé publique attendent quant à eux les propositions qui vont ressortir du rapport demandé par le ministre de la santé au Pr Chauvin, pour la refondation de la santé publique. Le Haut conseil de santé publique (HCSP), présidé par le Pr Chauvin, vient d'apporter sa propre [contribution](#) à cette réflexion.

Le HCSP a ciblé cinq priorités pour adapter le système de la santé publique sur les domaines 1) de la gouvernance, 2) de la sensibilisation, la formation et des métiers, 3) de la recherche, 4) de l'organisation territoriale et 5) de l'approche internationale. Le Haut conseil a proposé une centaine de recommandations opérationnelles en regard : du développement de la culture de la santé publique, de la formation/métiers/disciplines en santé publique, de la recherche en santé publique, de la surveillance et veille sanitaire, de l'expertise en santé publique et de la gouvernance/territorialisation.

La plateforme des données de santé (HDH) retarde les échéances pour changer d'hébergement

Le health data hub (HDH) ou plateforme des données de santé permet le croisement anonymisé entre le Système national des données de santé (SNDS) de l'Assurance maladie (gestion du parcours de soins) et les grandes bases de données médicales françaises des établissements de santé, à des fins de recherche scientifique. Depuis sa création, ce sujet fait polémique, en raison du prestataire numérique choisi par le gouvernement, Microsoft. Ce dernier est, en tant que société américaine, soumis aux lois extraterritoriales des Etats-Unis, qui peuvent permettre un accès aux données par les

autorités. Le gouvernement a donc promis son transfert à un acteur de droit français ou européen. Mais l'appel d'offres permettant ce transfert n'a toujours été publié, et le conseil de la CNAM, qui finance la plateforme (11,6 millions €) a refusé dans un premier temps de voter son budget. La demande d'autorisation à la CNIL a également été différée. Dans ce contexte, le Health Data Hub reste en mode pilote, les travaux devant être autorisés un par un par l'instance de régulation. Cédric O, le secrétaire d'Etat à la transition numérique, jugeant le contexte trop sensible a indiqué le 20 janvier dernier que ce transfert ne sera pas effectué avant la présidentielle.

Source : [Le Monde](#), [Tic pharma](#)

Acteurs

- Le directeur général du CHU de Limoges, **Jean-François Lefebvre a été nommé directeur général du CHU de Toulouse.**
- @santeavoixhaute vous a déjà parlé de la [chaîne youtube](#) du **Dr Corentin Lacroix, médecin généraliste à Vertou (Loire-Atlantique)**. Ce médecin vient de recevoir le prix Albert Sézary décerné par [l'Académie de médecine](#) pour ses « Vidéos pédagogiques traduisant en termes simples les connaissances médicales actuelles afin de faire de la prévention et de l'éducation à la santé. »
- **Didier Tabuteau**, spécialiste des questions de santé publique, ancien membre des cabinets de Martine Aubry, Claude Évin et Bernard Kouchner, a été nommé à la tête du Conseil d'État. Il a été également le premier directeur général de l'Agence du médicament, créée en 1993. ([Le Monde](#))
- **Le Pr Alain Mercat** est le nouveau président de la Commission Médicale de Groupement (CMG) du Groupement Hospitalier de Maine-et-Loire (GHT 49).
- **Jean-Claude Henrard**, spécialiste de l'évaluation de l'état de santé des personnes du grand âge et de leurs besoins d'aide et soins, vient de publier « 30 ans d'évolution de la santé » en France (prix 45 €). On peut lire une interview de l'auteur sur le [site de la Société française de santé publique](#).



- À paraître le 9 février, un livre témoignage de Serge Hercberg racontant « vus de l'intérieur » quelques pans de l'histoire de la recherche et de la santé publique dans le champ de la nutrition (dont NutriScore) des 40 dernières années.
- Ugur Sahin, président de BioNTech, a répondu aux questions du quotidien « [Le Monde](#) » sur le potentiel qu'il juge énorme de l'ARM messenger pour guérir de nombreuses maladies.
- Sébastien Tréguenard, directeur général adjoint du CHU d'Angers, vient de prendre ses fonctions de Directeur général du Centre hospitalier de Laval (Mayenne).
- Le Pr Remi Salomon, néphrologue pédiatre, et président de la CME de l'AP-HP a été élu président de la Conférence des présidents de commission médicale d'établissement (PCME) de CHU.

Brèves

COVID19

- Vous avez connu le passe sanitaire, instauré en juin 2021, puis exigé dans de nombreux lieux recevant du public, qui permet d'attester d'un schéma vaccinal complet, d'un test virologique négatif de moins de vingt-quatre heures ou d'un certificat de rétablissement du Covid-19 de moins de six mois. L'Assemblée nationale vient d'adopter le « passe vaccinal ». Dorénavant, les tests négatifs ne seront plus valables pour disposer d'un passe sanitaire valide. Source : Le Monde

CANNABIS

- Selon le quotidien « Le Parisien », le conseil économique et social environnemental (CESE) prépare un rapport sur l'évolution des politiques publiques liées au cannabis récréatif. Les travaux seront remis au nouveau gouvernement, en juin 2022, après la présidentielle.

SOINS

- **DÉPISTAGE VIH SANS ORDONNANCE** - Afin de faciliter l'accès au dépistage sérologique du VIH, largement en baisse depuis le début de la crise sanitaire, le dépistage du VIH peut dorénavant être effectué sans prescription et gratuitement en laboratoire de biologie médicale. Source : [Ameli](#)

- **DISPENSATION CONDITIONNELLE** - À la demande du prescripteur, la dispensation de certains antibiotiques est conditionnée à la réalisation d'un test rapide d'orientation diagnostique (TROD) de l'angine par le pharmacien (Source : [Ordre des pharmaciens](#)).
- **QUEL NOUVEAU PARTAGE DE COMPÉTENCES ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTÉ ?** - [Un rapport de l'IGAS](#) sur les nouveaux partages de compétences entre professionnels de santé. Dans un contexte de revendication croissante d'autonomie des professionnels paramédicaux et d'inquiétude de la population sur l'accès aux soins, le ministre des solidarités et de la santé a confié à l'Inspection générale une mission d'évaluation des dispositions visant à reconnaître et développer les compétences des professionnels non-médicaux pour les mettre en capacité d'intervenir dans des champs en principe réservés aux médecins.
- **EXPÉRIMENTATION DE LA RÉALISATION D'IVG INSTRUMENTALES PAR DES SAGE-FEMMES** - Pour pratiquer ces IVG, ces sage-femmes devront justifier d'une qualification universitaire en orthogénie ou d'une « expérience professionnelle préalable minimale d'un an dans le domaine de la santé de la femme, dont six mois en orthogénie, complétée par une formation théorique préalable de deux jours portant sur le geste, ses complications et l'analgésie locale » dans leur propre établissement. Elles devront aussi suivre une formation pratique. De son côté, l'hôpital doit également répondre à plusieurs conditions. Les établissements qui seront retenus à l'issue de l'appel à projets pour cette expérimentation bénéficieront d'un financement par le Fonds d'intervention régional (FIR). Source : [Le Quotidien du médecin](#), [Légifrance](#)
- **CARTOGRAPHIE DE LA PERTE D'AUTONOMIE DES PERSONNES AGÉES** - L'Institut des politiques publiques de Paris a [cartographié](#) les besoins de prise en charge de la dépendance des personnes âgées par département. L'étude rapproche les données fournies par les conseils départementaux qui attribuent l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et les estimations de la perte d'autonomie par département. Cette cartographie permet d'identifier les écarts entre ces deux indicateurs pour repérer les « besoins de prise en charge » (Source ; Gerontonews)

FINANCEMENT

- **UN PROGRAMME DE DIX ANS POUR RÉSORBER LES DÉFICITS** - Dans un rapport rendu public le 20 janvier, le [Haut Conseil du financement de la protection sociale](#) formule une vingtaine de recommandations pour rééquilibrer le budget de la protection sociale.

Santé à voix haute

Santé à voix haute # est édité par l'association LA SANTE A VOIX HAUTE, créée à Nantes en 2016.

Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}.
Vous avez reçu cet email car vous êtes inscrit.e à Santé à voix haute #.
S'inscrire.

Désinscription

Envoyé par

 sendinblue